

Faire plier les mauvais payeurs

Benchaaboune met le prix...

P8



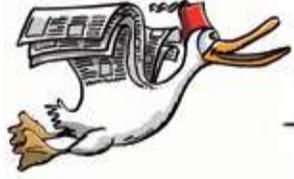
Mohamed Benchaaboune, ministre des Finances.

Protection sociale

Une nouvelle Révolution du Roi et du Peuple

P9

le Canard Libéré



Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Quinzième année N°637 vendredi 19 février 2021 - 8 DH - Directeur de la publication Abdellah Chankou

Surpopulation carcérale

Le Maroc prisonnier de la détention provisoire

P10/11

La face cachée de l'économie informelle

Une affaire de sous

Sous-traitance, sous-rémunération, sous-protection...

La tragédie de l'atelier de textile « clandestin » de Tanger, qui n'est pas aussi clandestin que ça, projette une lumière crue sur une réalité plus complexe : l'interdépendance entre l'économie formelle et informelle qui partagent des intérêts objectifs.

P7

CONFUS DE CANARD

Guignolesque Algérie

P2

LE MADE IN ALGERIA...

JE VEUX BOYCOTTER LES PRODUITS ALGÉRIENS, MAIS ILS N'ONT QUE LE POLISARIO...



Boudali

L'entretien - à peine - fictif de la semaine

Mohamed Amekraz, ministre de l'Emploi



J'ai l'étoffe et la tête de l'emploi...

P11



Déconfiné de Canard

Côté BASSE-COUR

Sahara marocain : La France pressée d'emboîter le pas aux Etats-Unis

P3

Adieu champs, vaches et pâturages !

Le variant britannique bien surveillé au Maroc

P4

Big Brother à Teleperformance Maroc

P6



Confus de Canard



Guignolesque Algérie



Abdellah Chankou



Quel est le point commun entre l'étrange agression dont a été victime l'ambassadeur du Maroc au Burkina Faso, perpétrée par des individus circulant à moto et la séquence irrévérencieuse parodiant le Roi Mohammed VI diffusée par une TV algérienne proche de la gérontocratie militaire au pouvoir ? Ces deux faits sont assez concomitants, inhabituels et dégageant des relents barbouzards pour ne pas être relevés et qu'il convient de placer dans leur véritable contexte.

Un contexte marqué par l'extrême nervosité de la diplomatie algérienne depuis que Donald Trump a liquidé le 10 décembre 2020 le pseudo-conflit du Sahara par un tweet tranchant, reconnaissant la souveraineté du Maroc sur ses territoires du sud. Depuis cette date, les observateurs, d'ici et d'ailleurs, ont constaté, de manière unanime, une montée brusque d'une hystérie anti-marocaine dans les milieux algésariens, qui en dit long sur l'ampleur de leur déstabilisation par l'uppercut trumpien.

Ces derniers ont caressé jusqu'au bout l'espoir de voir Joe Biden remettre en cause la décision de son prédécesseur. Raté. Dès son investiture, le nouveau président américain a signé une série

Un régime aux abois, en état de déliquescence avancé, qui aboie dans le désert et tente de mordre... Mais in fine il ne mord que la poussière.

de décrets pour revenir sur de nombreuses décisions adoptées par l'ex-locataire de la Maison-Blanche, sauf celui relatif au Sahara marocain. Nouvel uppercut. L'espoir d'un rétropédalage US crèvera donc comme une bulle illusoire, ce qui a fait péter les plombs aux parrains du Polisario qui réalisent tout à coup ne plus pouvoir compter dans ce pseudo-conflit sur l'ambivalence de la première puissance mondiale qui a décidé d'inscrire sa politique étrangère dans une nouvelle dynamique géopolitique au Maghreb et en Afrique.

Encore une fois, Alger, championne, toutes catégories, de l'anachronisme politique international et du progrès en mode marche arrière, se retrouve déphasée par rapport à la marche du monde et des nouveaux enjeux post-covid... L'Algérie est K.O., foudroyée, et ses dirigeants, désorientés, ne s'en remettent sans doute plus

jamais. L'Algérie des brodequins, spécialiste de la fabrication des fausses causes financées avec l'argent du peuple, qui se nourrit, comme les vampires, du sang humain d'une propagande éculée et de la haine de son voisin, était déjà vacillante sur ses bases, la revoilà réduite à gesticuler et à frétiler comme un animal blessé...

Un régime aux abois, en état de déliquescence avancé, qui aboie dans le désert et tente de mordre... Mais in fine il ne mord que la poussière. Ce qui ne fait qu'accroître sa rage de perdre conforme en tout point à sa nature profonde : L'échec, la forfaiture et l'irresponsabilité. Trois constantes qui ont rythmé la vie de ce pays pris en otage par une camarilla d'imposteurs depuis son indépendance en 1962, au grand malheur de la population qui doit certainement regretter in petto aujourd'hui la fin de l'Algérie française, au vu de l'ampleur du dénuement qui la frappe à cause de l'incurie de ses dirigeants.

Vivement un référendum d'autodétermination pour permettre aux Algériens de choisir librement leurs leaders et de se débarrasser pour de bon d'une junte illégitime de prédateurs qui a confisqué le pouvoir en tirant les ficelles derrière un jeu démocratique de façade où les présidents sont fantoches et au garde-à-vous, à l'image du dernier en date qui a été imposé par les généraux dans le sillage du fameux Hirak, né en février 2019, qui a vu des millions d'Algériens descendre dans la rue pour dénoncer vigoureusement le cinquième mandat du président fixé sur fauteuil roulant qu'était Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir depuis 1999.

La suite est connue.

Le système que les manifestants se sont mobilisés pour le faire tomber continue de plus belle au prix de mille et une manœuvres de ses profiteurs. Avec de nouveaux hommes-liges, pathétiques dans leur rôle de marionnettes, propulsés à la tête de l'Etat. Décidément, pas moyen de leur faire lâcher la mamelle du pouvoir...

Nul besoin non plus de caricaturer ce qui passe en Algérie, ce pays figé dans les réflexes de l'ère révolue de l'Union soviétique, qui malgré la richesse de son sous-sol, ne produit rien d'autre que la rente, les privilèges et la paupérisation pour le grand nombre.

Nul besoin de dauber sur sa classe dirigeante qui produit des guignols en vrai, doublés d'imposteurs qui ont mené l'Algérie à la faillite dans tous les domaines. Les pénuries de toutes sortes et la hausse des prix des denrées alimentaires sont devenues le lot quotidien d'une population abandonnée depuis longtemps à son triste sort. Et qui n'en peut plus d'avaloir des couleuvres... La poudrière menace... ●



Côté BASSE-COUR



Une agression mystérieuse

Dans la nuit du jeudi 11 février, l'ambassadeur du Maroc au Burkina, Youssef Slaoui, et un de ses proches ont été agressés par des individus à moto dans la capitale burkinabé Ouagadougou. L'agresseur, un homme de 36 ans, a été retrouvé et abattu.



Youssef Slaoui, ambassadeur du Maroc au Burkina.

Le diplomate, qui saignait de la tête, avait été admis en clinique, et sa vie est « hors de danger ». L'agression de M.

Slaoui, en poste dans ce pays africain depuis septembre 2019, est mystérieuse tout comme l'assassinat de l'agresseur. Celui-ci a-t-il été liquidé par les commanditaires de cette attaque pour qu'il ne passe pas à table ? L'assaillant a-t-il été engagé pour attenter à la vie de l'ambassadeur ou juste pour l'agresser ? Auquel cas nous sommes en face d'un avertissement... Ce qui ressemble aux agissements des officines obscures. Certains y voient la main des services algériens connus pour leurs méthodes très diplomatiques... ●

ÉLECTIONS : LES PARTIS AUTORISÉS À RECEVOIR DES DONS

JE VIENS FLUIDIFIER LA
DÉMOCRATIE MAROCAINE...



AWB, ouvrez votre compte avec juste un « Selfie »

Le groupe Attijariwafa Bank (AWB) a annoncé, jeudi 11 février, le lancement par sa marque « 100 % mobile » au service des jeunes, L'bankalik, d'un nouveau parcours d'ouverture de compte avec juste un « Selfie ».

Ce dispositif, sécurisé et en totale conformité avec les directives de Bank Al-Maghrib et ce, dans le strict respect de la loi de protection des données personnelles, permet l'ouverture de compte via un simple selfie, en utilisant les technologies de pointe de la reconnaissance faciale et de la signature électronique, explique AWB.

L'bankalik étoffe ainsi ses services de banque gratuite pour les moins de 35 ans, en leur offrant une nouvelle expérience digitale inédite sur le marché, simple et fluide, en phase avec les nouveaux styles de vie de la « génération connectée ». ●

Sahara marocain

La France pressée d'emboîter le pas aux Etats-Unis

Plusieurs voix s'élèvent dans les milieux politiques français pour que Paris mette fin à sa politique de neutralité sur le dossier du Sahara marocain et ainsi emboîter le pas à Washington en reconnaissant la souveraineté du Maroc sur son Sahara dit « occidental ». Parmi celles-ci, l'ex-ministre Benjamin Griveaux. « La France doit s'inscrire dans la dynamique enclenchée par la reconnaissance US de la marocanité du Sahara », estime le député de LaREM du 5e arrondissement de Paris. L'ex-porte-parole du gouvernement français a explicité sa pensée dans une déclaration parvenue jeudi 11 février à la MAP :

« Les Etats-Unis ont récemment reconnu, et la nouvelle administration Biden l'a confirmé, la marocanité du Sahara, permettant ainsi d'ouvrir la voie à une résolution pérenne et juste d'un conflit qui n'a que trop duré dans la région. Pour être véritablement durable, cette démarche doit s'inscrire dans une approche résolument multilatérale dans laquelle la France, mais aussi l'Union Européenne, doivent prendre toute



leur part. Une dynamique a été initiée et ne doit pas retomber ». M. Griveaux a formé, dans ce contexte, le souhait que « la France, alliée et partenaire stratégique historique du Maroc, puisse œuvrer pour lever les dernières résistances qui sont encore présentes, tant chez ses partenaires européens qu'auprès des pays voisins du Maroc ». Et dire qu'il fallait un Donald Trump, taxé par les Européens de fou et d'imprévisible, pour mettre fin par un tweet et en fin de mandat à l'ambivalence occidentale qui a longtemps prévalu sur le dossier de l'intégrité territoriale du Maroc. Sacré Donald ! ●

Carte eSIM : Maroc Telecom innove

Une première au Maroc et elle est signée par Maroc Telecom. La carte eSIM est désormais disponible chez l'opérateur historique qui peut désormais prendre en charge la technologie eSIM pour sa clientèle Mobile. Celle-ci a la possibilité d'opter pour une carte eSIM en souscrivant à un abonnement mobile en agence ou via la e-boutique de Maroc Telecom ou encore en changeant de carte SIM. L'activation se fera par la suite par le biais d'un code QR qui lui sera fourni.

Proposée au même prix que la carte SIM physique, la carte eSIM virtuelle permettra de bénéficier de tous les services du réseau mobile de Maroc Telecom (SMS, appels, Internet...).

Toutefois, la carte eSIM n'est disponible actuellement que pour les smartphones compatibles avec cette technologie. Les possesseurs des smartwatches supportant cette technologie devraient patienter... L'eSIM (abréviation d'Embedded SIM, en français SIM intégrée ou SIM embarquée) est une évolution de la fonction carte SIM pour les téléphones mobiles et les objets connectés. Bien que la taille des cartes SIM ait été réduite de plus en plus, certains « nouveaux » objets communicants, comme les montres connectées, n'ont plus assez de place pour intégrer une carte SIM physique, même au format nano. Les concepteurs décident donc d'utiliser une carte SIM virtuelle ou une carte eSIM. ●

LE BITCOIN DÉPASSE LES 50.000 DOLLARS !





Côté BASSE-COUR



Le Bourgeois GENTLEMAN

Khouribga, une ville française... (31)

Nous célébrons le centenaire de Khouribga et de l'OCP, l'Office Chérifien des Phosphates voulu par Lyautey. Jnaynar Lotti, comme le nomment les indigènes des Ouled Abdoun, en signant le décret du 27 janvier 1920, est conscient du caractère exceptionnel de l'Office, prononcé « Loufisse » par les autochtones, et décide d'en confier l'exploration et l'exploitation au seul "Magasin" (ma5zen) afin d'éviter la rapacité du secteur privé.

Pour Lyautey, le Protectorat représentait LA solution car il respectait les Marocains. Selon lui, les traditions n'empêchent pas le progrès. Le Maroc garderait sa personnalité et son originalité propres : « le Maroc est un protectorat, et ce n'est pas une formule théorique et de transition, mais une réalité durable ! La pénétration économique et morale d'un peuple, non par l'asservissement à notre force ou même à nos libertés mais par une association étroite dans laquelle nous l'administrerions dans la paix par ses propres organes de gouvernement, suivant ses coutumes et ses libertés à lui ».

Lyautey restait souple, conforme à son temps, aux circonstances et au milieu dans lequel il évoluait. Il a toujours été prêt à changer d'orientation et de stratégie. Ce management participatif de la chose publique était en avance sur son époque et se heurtait à celle des politicards français bien ancrés dans leur siècle, et qui considéraient LEURS colonies comme le fait Israël de nos jours, en 2021 : de simples points stratégiques pour maintenir un état de déséquilibre entre deux populations culturellement, socialement, religieusement et économiquement aux antipodes. État de déséquilibre condamné à long terme. La nature a horreur des déséquilibres, car leur maintien coûte très cher en énergie. Les administrateurs Français de l'Algérie étaient farouchement hostiles à Lyautey. De nos jours, en 2021, la mafia algérienne qui vampirise ce pays depuis 1960 est toujours aussi anti-marocaine. Ces mafieux resteront toujours hostiles au Maroc, car ce pays est un miroir grossissant de leur cuisant échec ! Ces mafieux sont, entre-temps, devenus plus bronzés que leurs anciens maîtres, les Gros Colons Pieds Noirs, qu'ils miment en 2021 après les avoir remplacés en 1960 poste par poste pour mieux exploiter le petit peuple « dzayri ».

Les Gros Colons Pieds Noirs reprochaient déjà à l'époque à Lyautey, tout au long de sa carrière, sa politique trop marocaine et sa conception d'un « Royaume Arabe » aux dépens de la colonisation française pure et dure. Ils ne voulaient pas de la restauration d'un Etat protégé, ni d'une œuvre de respect et d'amitié. Ils ne voulaient pas que Lyautey renforce l'autorité du Sultan, ni celle du Magasin (Ma5zen). Ils ne voulaient pas que toutes les mesures de gestion administrative soient prises au nom du Sultan sous forme de dahirs (Décret-loi). Or à partir de 1921, tous les jours, une équipe de liaison, entre le Magasin et Lyautey, mettait le Sultan au courant des affaires. Lyautey a aussi ménagé la susceptibilité des grands « Caïds », des seigneurs féodaux qui ont droit de vie et de mort sur d'immenses territoires qui échappent au Magasin et à l'autorité du Sultan : Glaoui, Goundafi, Mtougui, Charradi... A l'époque, la fonction stratégique de « Caïd » s'héritait de père en fils. Ces Caïds étaient tous très puissants. Prudent, Lyautey préféra garder cet ordre et leur laisser leurs prérogatives. Les affronter aurait coûté trop cher en énergie et en vies humaines. Il usa d'autres moyens : la diplomatie, les cadeaux, la menace. Ces Caïds ont vite compris tout l'intérêt qu'ils avaient à accepter sa tutelle.

A Khouribga, Ahmed Charradi, fils du Caïd de la région de Ouardigha, est sommé de remplacer son frère aîné mort assassiné dans un mystérieux attentat. Le désormais « 9ayd Charradi », comme le nomment les Ouled Abdoun, va subir l'influence de Bouch3ayb Doukali et opte pour un islam pur et dur. Il participe à de nombreuses 7arka (guerres entre tribus voisines dissidentes de Bled Siba) et voit d'un mauvais œil Lyautey et ses réformes. ● (A suivre)

Bourgeois.Gentleman@gmail.com Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web www.lecanardlibere.com

Un drôle d'accueil aux nouveaux bus...

A peine mis en circulation qu'ils ont déjà été vandalisés. Les nouveaux bus de Casablanca, injectés dans le réseau de transport urbain par la société espagnole Alsa, ont été saccagés par une poignée de sauvages. Le visionnage des caméras de surveillance, installées sur les véhicules a permis d'identifier les casseurs qui ont été arrêtés et traduits devant la justice.

Visiblement, c'est par des jets de pierres sur les vitres qui ont l'habitude de souhaiter la bienvenue aux nouveaux bus. Cette explosion de joie a déjà accompagné la mise en service en 2019 de la flotte des bus de la région de Rabat-Salé-Kénitra. Les amis du transport en commun casablancais sont assurés de faire un beau voyage derrière les barreaux... ●



Adieu champs, vaches et pâturages !



Les promoteurs de « Terra Madre Salone Del Gusto », salon de l'alimentation saine et bio organisé par Slow Food qui défend inlassablement une agriculture bio et les aliments du terroir, ont choisi pour l'édition 2020 une thématique qui n'a rien de terre à terre : Tomates hors-sol et viande cultivée en laboratoire. Les aliments du futur seront-ils produits dans des laboratoires ? Allons-nous résoudre les problèmes de la faim dans le monde et l'impact de l'agriculture sur l'environnement en se passant complètement des sols ? s'interrogent non

sans inquiétude les organisateurs de cette conférence prévue ce 19 février. Alors qu'ils ne sont pas connus pour être un producteur de tomates, les Pays-Bas en sont devenus un exportateur mondial grâce au recours à la technologie de pointe de la culture sans sol ni soleil qui lui permet de cultiver toutes sortes de fruits et légumes. Grand pays producteur de tomate, le Maroc a des soucis à se faire. Percevant le filon que représente cette révolution agricole dans le mauvais sens, de grandes multinationales comme Cargill et Tyson Foods se sont déjà lancées dans la Recherche et Développement à coups de millions de dollars pour « faire pousser de la viande dans des laboratoires sans aucun élevage ni aucune procédure agricole ». Les défenseurs de ces cultures high-tech, qui s'affranchissent ainsi de l'alternance des saisons tout en foulant du pied la terre nourricière, présentent l'agriculture hors-sol et dans les laboratoires comme une alternative à l'agriculture traditionnelle. Celle-ci présente à leurs yeux un énorme défaut, celui de ne plus être assez productive et généreuse pour nourrir toutes les bouches humaines de la terre. Adieu champs, vaches et pâturages ! ●

Le variant britannique bien surveillé au Maroc

Depuis la détection du premier cas du variant britannique au Port de Tanger-Med, le 18 janvier dernier (un ressortissant marocain en provenance d'Irlande sur un navire qui est parti de Marseille) et jusqu'au 13 février

courant, seuls deux cas supplémentaires de ce variant ont été enregistrés au Maroc et aucun autre variant n'y a été encore repéré. C'est l'annonce faite ce jour par le ministre de tutelle, Khalid Ait Taleb, qui a indiqué que le Maroc mène une surveillance géno-



Khalid Aït Taleb.

COVID : LE SECTEUR DE L'ÉVÉNEMENTIEL MENACÉ DE FAILLITE

CE SERA ALORS L'ÉVÉNEMENT DE L'ANNÉE...



mique pointue de toute nouvelle souche du Covid, et ce à travers quatre centres qui soumettent un rapport hebdomadaire à cet égard. Les variants n'ont qu'à bien se tenir. On les a à l'œil !

Côté immunité collective, le ministre la promet aux Marocains dans 5 mois. En attendant, pas de risque inconsidéré. M. Ait Taleb a demandé aux dirigeants de la fédération marocaine de football de reporter le match entre le Wydad de Casablanca et le sud-africain Kaizer Chiefs. Par peur que les joueurs du pays de Mandela ne ramènent dans leurs crampons la souche de leur pays réputée plus coriace. ●



Côté BASSE-COUR



Le Parti du bon sens (60)

Prière de la victoire !



Par Nouredine Tallal

Tous les croyants prient... Que ce soit les morts ou les vivants... Pas toujours de la même manière, jamais dans les mêmes lieux de culte... Ils prient parfois en silence, souvent à voix haute, sans doute pour mieux se faire entendre...

Ils prient qui par conviction, qui par simple

routine, chaque communauté selon son rite, et souvent plusieurs fois par jour...

Trois pour les juifs, cinq pour les musulmans lesquels, pour une fois, sont en tête

! Chacun a ses raisons pour invoquer le Seigneur... On prie pour remercier Dieu

de ses bienfaits effectifs ou espérés ! On prie pour que nos vœux se réalisent, les

plus nobles comme les plus inavoués... On prie pour soi ou pour les siens... Pour

bénéficier d'une bonne prime ou d'une augmentation de salaire... Pour notre réussite

et le bonheur des nôtres...

On prie parfois aussi, pour l'échec et le malheur des autres... Parce qu'à défaut

d'obtenir ce dont on rêve, on se contente du malheur des autres, qui, hélas, suffit

souvent à notre bonheur ! Pour que le voisin soit muté à El Guergarate, par

exemple ! Ou rentre dans un palmier avec sa voiture Mercedes flambant neuf,

dont on se demande comment il a pu se l'offrir... Non, Lhaj Miloud ne parle pas de

vous, bien sûr, les amis, vous qui êtes la générosité et le désintéressement person-

nifiés... Il parle des autres, des jaloux, des envieux et des égocentriques qui

font un bien mauvais usage des prières, sollicitant même le diable et ses suppôts

pour les aider à voir se concrétiser leurs projets machiavéliques...

Il y a des prières pour tous les goûts et pour toutes les occasions, les petites

comme les grandes ! Et même pour toutes les bourses, d'aucuns organisant de

sulfureuses et coûteuses veillées « spirituelles » où des membres de sectes en

transe, flirtant entre Dieu et Satan, sont à l'honneur, invoquant les esprits pour

la prospérité et la santé du généreux maître de céans ... Il y a des prières d'une

autre nature, également... Comme les prières rogatoires, destinées à provoquer

des précipitations bénéfiques en période de sécheresse... Prières pratiquées dans

tous les pays musulmans, et qui se trouvent de plus en plus rarement exaucées,

le nombre de millimètres de précipitations étant, sans doute, indexé sur le degré

de leur ferveur et de leur sincérité... Ceci expliquerait cela ! Prières rogatoires

pratiquées donc par les musulmans, mais pas que... Puisqu'elles remontent à des

temps immémoriaux où prières et sacrifices, parfois humains, étaient de mise

pour implorer la clémence du ciel... Lorsqu'il se faisait trop prier !

Mais c'est de prières d'une toute autre nature que Lhaj Miloud voudrait vous entretenir aujourd'hui... Qui ne se pratiquent pas dans les lieux de culte ! Il ne s'agit pas non plus de prières de rues, particulièrement prisées par nos barbues chaque vendredi, et qui se transforment à l'occasion en de véritables démonstrations de force pour en imposer à l'ensemble de la société... Lhaj Miloud voudrait évoquer avec vous ces prières pratiquées dans les enceintes sportives, sur les pistes d'athlétisme par exemple... Rappelez-vous de Aouita ou El Guerrouj se prosternant le front contre terre, pour remercier le bon dieu de les avoir aidés à damer le pion aux armadas kényanes ou éthiopiennes...

Mais c'est dans les stades de football que ces prières sont devenues quasiment un rituel ! Avec des footballeurs musulmans qui se précipitent pour se prosterner et embrasser le sol, en guise de remerciements et de gratitude pour le Très Haut, à chaque fois qu'ils marquent un but... Et en criant Allah Ou Akbar ! Pas trop fort quand même, cela pourrait provoquer l'intervention instantanée des forces spéciales de lutte anti-terroristes, cette formule étant désormais assimilée en Occident à un cri de guerre islamiste, et susceptible donc de déclencher contre leurs auteurs des tirs sans sommation ! Des prières adressées à Allah le tout-puissant, lequel leur aurait donc donné un petit coup de pouce à l'insu de l'arbitre... Ce qui déjà, en soi, ne serait pas très fair-play, mais passons ! Vous avez remarqué aussi, comment, lorsque nos joueurs sont interviewés, ils s'en remettent entièrement à Dieu, en qui ils placent toute leur confiance, sûrs que leurs prières seront exaucées... Même s'ils ne respectent guère les consignes de leur entraîneur, et qu'ils ne mouillent que modérément leurs maillots !

Tant que l'adversaire consiste en un « onze mécréant », à la rigueur... Dieu reconnaîtra les siens, surtout avec des tenues bien différenciées ! Mais lorsqu'en face, il y a une équipe aussi dévote que la vôtre, dont les prières valent bien les vôtres, il fait comment, le bon Dieu ? A qui donner la victoire ? Un vrai dilemme cornélien, non ? A moins qu'il ne la joue à pile ou face ? Ou que le match n'oppose une équipe chiite à une équipe sunnite... Là, les choses deviennent plus claires, et le choix est vite fait en faveur de l'équipe élue... Laquelle ? Ne comptez surtout pas sur Lhaj Miloud pour vous le dire !

Gageons que Dieu laissera en toutes circonstances la meilleure équipe l'emporter, qu'elle soit dévote ou mécréante... Ce qui est quand même bien plus juste, il faut le reconnaître ! Alors, amis sportifs, un peu plus de rythme, et un peu moins de prières ! Dieu ne peut pas exaucer les vœux de toutes les parties ! ●

Mutandis : CA et RN embouteillés

La Covid-19 n'a pas porté bonheur à tous les segments de Mutandis. Les chiffres annuels 2020 de la boîte fondée par Adil Douiri, spécialisée dans les biens de consommation grand public, montrent une baisse de 4,5 % du chiffre d'affaires, à 1,39 milliard DH et un recul du résultat net courant de 13,6 %.

« Par activité, les marques propres de détergents sont en progression, tirées par la poudre main, l'eau de javel et le nettoyant ménager, alors que le chiffre d'affaires des produits de la mer n'est qu'en légère baisse, malgré les fortes perturbations de la production consécutives à la crise sanitaire », indique le groupe dans sa communication. De son côté, l'activité jus de fruits a généré un chiffre d'affaires en hausse sur l'année, « grâce au rebond constaté après la période de confinement », précise également le groupe auto-baptisé « Accélérateur des marques ».

« En hausse sur l'année », belle entourloupe. En fait et plus en détail, c'est l'activité flaconnage alimentaire qui a connu la plus forte baisse du chiffre d'affaires qui s'est situé à 180 millions de DH (-23,6%). Les volumes des bouteilles alimentaires sont en nette baisse de 11%, essentiellement en raison du confinement sanitaire et de la fermeture



Adil Douiri.

des hôtels, cafés et restaurants. Ainsi, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de l'enseigne a reculé de 1 % à 225 millions de DH, précise Mutandis, notant que le résultat net courant, hors éléments non courants et impôts différés, du groupe s'est chiffré à 80 millions DH (-13,5%).

Si l'on croit et comprend les chiffres annoncés par la boîte de l'ex-ministre du Tourisme, les produits de la mer et les bouteilles alimentaires sont les principales causes de sa contre-performance. M. Douiri peut toujours raconter à ses actionnaires, histoire de les consoler, que Mutandis n'est pas une bouteille jetée à la mer... ●





Côté BASSE-COUR



Gmail et Hotmail cible d'un piratage sans précédent...

Plus de trois milliards de logins et de mots de passe, notamment Gmail et Hotmail, ont été diffusés sur des forums de piratage, a révélé le site d'information américain BGR, spécialisé dans les nouvelles technologies. Ces milliards d'identifiants de connexions à des sites tels que Netflix, LinkedIn, Gmail ou encore Hotmail ont fuité sur des forums de piratage. Ce vol massif appelé « Comb » n'est pas un hacking « inédit » mais plutôt la compilation de brèches passées, diffusées sur la toile. Selon le quotidien belge Sudinfo.be, les hackers ont accumulé un total de 15,2 milliards de comptes piratés et plus de 2,5 milliards d'e-mails uniques, d'après les rapports de CyberNews. Ce site d'actualités de sécurité a mis en ligne un moteur de recherche pour vérifier si vos données



ont été divulguées. Parmi les données volées, on retrouve les identifiants de 117 millions de comptes LinkedIn ayant fait l'objet de fuites en 2021 et des accès au site Netflix. « Au moins une partie de vos données est presque certainement prise en compte dans cette faille », estime BGR. Décidément, les pirates ont la fuite dans les idées... ●

Covid-19

La Fondation OCP et l'UM6P injectent de la recherche...

Les premiers projets qui seront rapidement mis en place par l'UM6P et l'Institut pasteur du Maroc, soutenus par la Fondation OCP, sont connus. Il s'agit d'un centre de virologie médicale pour germes hautement pathogènes, installé au sein de l'institut pasteur Maroc (IPM) et un autre de veille épidémiologique et de riposte contre les épidémies liées aux virus émergents, implanté au sein de l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) à Benguerir. Les deux partenaires ont lancé par ailleurs un appel à projets pour le développement de la Recherche & Développement en rapport avec les germes émergents et hautement pathogènes, en particulier le SARS-COV 2. Ce projet, étalé sur une durée de 4 ans, fera l'objet d'un suivi et d'une sélection de projets à financer, portés par des équipes de recherche mixtes. Il s'agira aussi de promouvoir le développement de la R&D en virologie en capitalisant sur les capacités de l'IPM et l'UM6P et en offrant à la diaspora nationale et internationale spécialisée en la matière, un espace adéquat pour mener à bien ses recherches. ●

LE GOUVERNEMENT VEUT SANCTIONNER LES MALVAIS PAYEURS

L'ÉTAT VEUT
NOUS INFLIGER UNE
SANCTION FINANCIÈRE

ON RISQUE DE
NE PAS PAYER
À TEMPS...



Une grande mission pour Hassan Boubrik...

Pour une grande réforme, un profil expert et expérimenté.

La nomination par S.M. le Roi Mohammed VI à la tête de la CNSS de Hassan Boubrik, qui occupait jusqu'ici le poste de président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS), est un signal fort dans le contexte de crise sanitaire actuelle qui a révélé les dysfonctionnements et les insuffisances chroniques de la santé au Maroc.



Hassan Boubrik, nouveau DG de la CNSS.

Répondant justement au défi de la généralisation de la couverture sociale, cette nomination, bien accueillie par l'ensemble des intervenants dans le domaine de la santé, est intervenue dans la foulée du Conseil des ministres, présidé par le souverain, le jeudi 11 février, marqué par l'adoption d'un projet de loi-cadre relatif à la protection sociale. Un chantier stratégique voulu et porté par le souverain qui en a annoncé les grandes lignes et les objectifs dans le discours du trône de juillet 2020, et réitéré dans son discours de l'ouverture de la session parlementaire d'octobre 2020.

Titulaire d'un diplôme de statisticien-économiste de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique de Paris, Hassan Boubrik a fait ses premières armes au ministère des Finances avant de mener une carrière riche au sein du groupe CDG et de ses différentes filiales. M. Boubrik, qui connaît la maison CNSS pour en avoir été membre du conseil d'administration, jouit des qualités professionnelles et humaines, nécessaires pour opérationnaliser les mesures de cette réforme essentielle. ●

Big Brother à Teleperformance Maroc

Teleperformance, la bien nommée, c'est une performance au-delà de l'imaginable ! Pour preuve, ce groupe français, qui possède depuis 2010 une filiale à Témara près de Rabat, a demandé récemment à ses salariés en télétravail d'installer des caméras devant leurs postes de travail pour être gentiment surveillés au cas où ils voudraient jouir d'un peu de liberté... Or, la surveillance des salariés est strictement interdite par la loi en France, au Maroc et ailleurs.

Sur son site Internet, cette entreprise d'offshoring, leader mondial du secteur qui détient les fameux TLS Contact (sous-traitant de la gestion des demandes de visa), se vante d'avoir été pensée « suivant les plus hauts standards du groupe, garantissant un environnement qui favorise l'efficacité et la productivité » et d'être gérée par des « experts dans les interactions humaines et cela nous donne l'avantage d'offrir une expérience client supérieure à chaque contact ».

Et comment ! Avec des téléopérateurs tenus à l'œil pendant toute la journée, le client s'offre une vue panoramique sur le respect de leur vie privée. Un avantage inestimable que le syndicat des travailleurs de Téléperformance en Albanie a refusé à cet employeur qui tente de fliquer ses salariés marocains. Pour les protéger contre les cambrioleurs ? ●



Le Maigret DU CANARD



La face cachée de l'économie informelle

Une affaire de sous : Sous-traitance, sous-rémunération, sous-protection...

La tragédie de l'atelier de textile « clandestin » de Tanger, qui n'est pas aussi clandestin que ça, projette une lumière crue sur une réalité plus complexe : l'interdépendance entre l'économie formelle et informelle qui partagent des intérêts objectifs.

Ahmed Zoubair

Tout le monde a glosé sur la catastrophe de Tanger où ont péri, dans les flots impétueux, une trentaine d'ouvrières et d'ouvriers qui ont pour lieu de travail le sous-sol d'une villa à Tanger. Qui a mis en cause la cherté du foncier industriel, qui a fustigé la complaisance des autorités locales, qui a tenté de justifier ce drame par les multiples contraintes de l'investissement dans l'économie formelle... En fait, chacun y est allé docilement de son couplet mais c'est la même litanie que l'on sort à chaque fois qu'il s'agit de l'économie informelle et de ses drames (à ne pas confondre avec l'économie souterraine ou illégale qui est tout aussi prépondérante.)

Au Maroc, le phénomène de l'informel est assez complexe et c'est ce qui explique, sans doute, la difficulté rencontrée par les pouvoirs publics d'en venir à bout. Plus qu'une question de loi et d'arsenal répressif, l'informel procède d'une nécessité économique et sociale propre aux pays en voie de développement comme le Maroc.

D'où la prolifération de l'informel qui représente autour de 30% du PIB selon les derniers chiffres de Bank Al Maghrib. Ce qui constitue un poids assez important en comparaison avec les pays de l'OCDE (17,2%) et des pays de la région Mena (25%).

D'ailleurs, la crise sanitaire liée au Covid a révélé l'ampleur de cette réalité socio-économique peu reluisante à

travers l'indicateur de la main-d'œuvre non déclarée à la CNSS et donc sans couverture sociale (80% de l'emploi au Maroc est informel à en croire des statistiques de l'Organisation internationale du travail).

L'informel c'est ce qui permet à une économie de faire respirer un certain nombre d'activités considérées par l'Etat comme une solution au chômage galopant des jeunes et une économie de survie pour les bataillons de laissés-pour-compte du Maroc aussi bien des villes que des campagnes.

Manque à gagner

Au Maroc, l'informel joue plus que le rôle de soupape sociale, il nourrit souvent des pans entiers de l'économie formelle dans des proportions qui dépassent de loin celles des vendeurs ambulants, artisans, plombiers, peintres de maison, maçons, taxis, commerçants, menuisiers, domestiques, chauffeurs, autoentrepreneurs à domicile, etc. Ceux-là représentent la face visible de l'informel que les autorités tolèrent pour des considérations sociales et au nom du principe que « tout le monde doit pouvoir vivre » quitte à générer bien des désagréments pour la collectivité et un manque à gagner considérable pour le budget de l'Etat: impôts, taxes et autres droits...). Le patron de « la cave textile » de Tanger, baptisée « A&M Confection », est un exemple parlant de cette activité informelle qui irrigue des secteurs entiers



Le secteur informel, une nécessité économique et sociale...

de l'économie organisée. Contrairement à ce que l'on peut penser de prime abord, Adil Boullaïli n'est pas un grand bonnet de la filière. Il s'agit d'un ancien employé du secteur qui s'est installé à son propre compte pour prendre des commandes d'opérateurs établis dans le nord du pays, opérant officiellement dans l'économie organisée. Ces unités industrielles lui sous-traitent certaines tâches comme la couture bouton et fermetures éclair encore les différentes finitions en bout de chaîne. Cette espèce de délocalisation projette une lumière crue sur une réalité très peu reluisante : le recours de plus en plus, dans certaines activités économiques, à la sous-traitance informelle plutôt qu'à l'embauche d'une main-d'œuvre titularisée jouissant de tous ses droits. Cette pratique, qui indique que l'économie formelle est indissociable de l'informel, permet au textileur qui a plus ou moins pignon sur rue, qui agit pour le compte de donneurs d'ordre étrangers, de travailler dans une flexibilité à moindre coût et sans engagement. Réduire les facteurs de production sans s'encombrer de plus d'ouvriers permanents dont il confie le travail à un sous-traitant qui les exploite pour des salaires de misère. Lequel sous-traitant se voit obligé à son tour à honorer les commandes qu'il reçoit et gagner un peu d'argent en réalisant des économies sur certains postes essentiels, à commencer par le foncier (au lieu d'un atelier digne de ce nom il opère depuis le sous-sol de sa maison) qui pèse lourd dans la structure de l'investissement au Maroc et les salaires du personnel

qu'il sous-paie. Dans cette affaire, les intérêts du sous-traitant et du donneur d'ordre convergent : travailler pour réduire les coûts de production. Un business-modèle qui se déroule in fine au détriment de la dignité de l'employé, sa sécurité sociale et sa sécurité tout court. C'est la pratique du moins disant social, censée permettre au secteur textile national non pas d'être compétitif par rapport à la concurrence étrangère mais d'être maintenu sous perfusion et de ne pas s'effiloche... Cette face cachée du secteur textile et habillement renvoie clairement au recours à l'informel des opérateurs de l'économie formelle au nom d'un certain nombre d'impératifs et de contraintes (code du travail contraignant, problème de compétitivité, charges sociales...) tout en occultant l'essentiel, en l'occurrence la formation et la qualité...

Cette façon de faire est courante dans de nombreux secteurs d'activité dont les opérateurs se libèrent de la main-d'œuvre qu'ils considèrent moins comme un investissement qu'une charge lourde.

Le problème de la prépondérance de l'économie informelle, qui prospère au cœur de l'économie formelle qui en utilise les « services » low cost pour se maintenir en activité ou gagner plus par voracité des patrons, est un grand obstacle au développement de l'économie nationale. Tant que l'informel, qui représente un facteur de l'accentuation des inégalités sociales, perdure et gagne du terrain, celle-ci aura du mal à atteindre son potentiel de croissance réel. ●

L'ÉCONOMIE INFORMELLE DE PLUS EN PLUS PROSPÈRE

JE VOUS PROPOSE D'ORGANISER
LES TROPHÉES DE L'INFORMEL...





Le Maigret DU CANARD



Faire plier les mauvais payeurs

Benchaaboune met le prix...

Il y a certainement dans le phénomène des retards de paiement des attitudes à sanctionner sévèrement mais aussi des comportements vertueux à promouvoir...

Ahmed Zoubair

Se cachant derrière les effets de la crise sanitaire, les mauvais payeurs continuent à sévir, empoisonnant les relations commerciales dans de nombreux secteurs. Ils profitent en fait du caractère inopérant des mesures coercitives adoptées en février 2020 par les membres de l'Observatoire des délais de paiement : Une sanction des retards de paiement. Cette mesure suppose la rencontre des deux parties, le client et le fournisseur, ce qui est pratiquement impossible. Une grande entreprise qui traîne des pieds pour payer ses partenaires acceptera-t-elle spontanément de se mettre autour d'une table avec une PME lésée pour régler une facture longtemps impayée alourdie en plus d'intérêts de retard ?

C'est pour se mettre d'accord sur un mécanisme visant à contourner cet obstacle que les membres de cette instance se sont réunis lundi 15 février sous la présidence du ministre des Finances Mohamed Benchaaboune. Résultat : Exit les indemnités de retard. Place aux sanctions financières ! Introduit dans la loi 49-95 portant sur les délais de paiement, cet amendement, qui concerne les délais de paiement inter-entreprises privées et entre entreprises privées et publiques à caractère marchand, est censé faire plier les mauvais payeurs. Reste à régler un autre problème : définir la tierce partie, probablement un service au ministère des Finances, qui sera chargée de la mise en œuvre de la sanction pécuniaire dont le produit servira, nous dit-on, à alimenter un Fonds de soutien à l'entreprenariat au Maroc. Or, opérationnaliser les nouveaux leviers pour lutter contre les retards de paiement, responsables souvent des faillites des PME, risque de s'avérer plus compliqué que prévu. Et puis, le durcissement de la loi par le recours juste aux pénalités matérielles est-il suffisant pour ramener les délais de paiement à un niveau raisonnable ? Ce n'est certainement pas ce qui va faire trembler les professionnels des



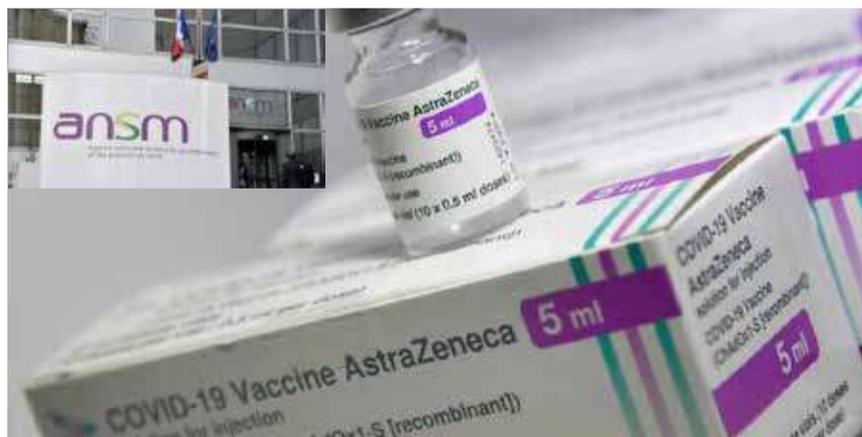
Mohamed Benchaaboune, ministre des Finances.

impayés qui utilisent souvent leurs fournisseurs comme une source de trésorerie. Le combat s'annonce donc difficile et de longue haleine. Il y a certainement dans ce phénomène des attitudes à sanctionner sévèrement mais aussi des comportements vertueux à promouvoir. Pourquoi ne pas distinguer à cet égard les élèves exemplaires via, pourquoi pas, des trophées des délais de paiement ? ●

Vaccins AstraZeneca

Des soignants en France rapportent des effets secondaires forts

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) affirme avoir comptabilisé quelque 149 remontées faisant état de « syndromes grippaux souvent de forte intensité » chez des personnes âgées en moyenne de 34 ans informe lemonde.fr du 11 février. Un mauvais signal dont les médecins se seraient bien passés. Alors que la campagne de vaccination a débuté il y a moins d'une semaine, samedi 6 février, en direction de l'ensemble des professionnels de santé de moins de 65 ans, avec le troisième vaccin contre le Covid-19 autorisé sur le territoire français, celui d'AstraZeneca, le même constat est remonté ces derniers jours de plusieurs hôpitaux. Forte fièvre, fatigue, maux de tête... Plusieurs soignants vaccinés font part d'effets secondaires les empê-



chant de travailler, durant parfois jusqu'à vingt-quatre heures. Alors qu'il prenait sa garde dans une clinique parisienne, jeudi 11 février, le médecin généraliste Jean-François Corty a appris de sa consœur

que la quasi-totalité de la dizaine de soignants vaccinés au cours de la journée avait eu de tels symptômes, nécessitant d'être alité et de prendre des « antalgiques plus forts que du paracétamol ». «Ma collègue a décidé

d'arrêter la vaccination de son équipe et a fait une alerte à l'ANSM [Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé], dont elle attend le retour », rapporte-t-il.

Dans un communiqué envoyé jeudi 11 février, l'ANSM vient confirmer qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé. L'institution déclare avoir reçu « 149 déclarations de pharmacovigilance entre le 6 et le 10 février au matin mentionnant des syndromes grippaux souvent de forte intensité (fièvre élevée, courbatures ou céphalées) », alors qu'environ 10 000 soignants ont été vaccinés dans les hôpitaux à ce jour. La plupart des cas ont été rapportés chez des personnes âgées en moyenne de 34 ans, d'après l'agence, qui précise que « ces effets indésirables sont connus et décrits avec les vaccins ». Ça pique ! ●



Le Maigret DU CANARD



Tribune Libre

Par **Abdeslam Seddiki** *

Projet de loi-cadre relatif à la protection sociale

Une nouvelle Révolution du Roi et du Peuple

Le Conseil des Ministres, présidé par SM Le Roi, réuni le jeudi 11 février vient d'adopter un projet de loi-cadre relatif à la protection sociale. Ce projet, formé d'un préambule et de 19 articles, constitue une opérationnalisation des mesures déjà annoncées par le Souverain dans le discours du trône de juillet 2020, et réitérées dans Son discours de l'ouverture de la session parlementaire d'octobre 2020. Depuis la première annonce, les choses s'accroissent et se précisent puisque la loi de finances 2021 votée par le parlement comporte déjà des mesures relatives à la généralisation de la couverture médicale en affectant une enveloppe de 9,5 MM DH au Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale. Une fois ce projet de loi-cadre adopté, probablement au cours d'une session extraordinaire du parlement, on passera à une vitesse supérieure afin de respecter les délais et le calendrier de réalisation de ce chantier social d'envergure qui constitue une véritable révolution jamais connue dans l'histoire du Maroc. Rappelons tout d'abord l'économie du texte avant de voir ses multiples impacts à la fois économiques et sociaux, ainsi que les horizons qu'il ouvre pour notre pays à moyen et long termes.

En effet, le texte se compose, outre le préambule, de trois chapitres et de 19 articles. Le chapitre premier, après avoir défini les notions de protection sociale, de sa généralisation et précisé les principes qui fondent cette dernière, prévoit la généralisation de la protection sociale à tous les citoyens dans un délai de 5 ans (2021-2025) selon un calendrier précis.

Dans un premier temps, au cours des années 2021 et 2022, il s'agira de généraliser la couverture médicale. Ce sont 22 millions de Marocains qui seront concernés

par une telle opération, soit plus de 60% de la population totale du pays. Cette population de 22 millions comprend les personnes inscrites au RAMED (régime d'aide médicale) qui doivent progressivement basculer dans le régime de l'AMO, et les autres couches formées d'indépendants et de professions libérales qui sont jusqu'à présent exclues de toute couverture médicale et sociale. On réalise déjà à ce niveau le défi à relever.

Dans un deuxième temps, au cours des années 2023-2024, il s'agira de généraliser le système des allocations familiales (AF) aux familles qui n'en bénéficient pas jusqu'à présent.

Ce sont 7 millions d'enfants scolarisés qui sont concernés par cette opération, outre les aides forfaitaires consenties aux familles vulnérables sans enfants.

Dans un troisième temps, au cours de 2025, il sera procédé : à l'élargissement de la base d'adhésion aux régimes de retraite en intégrant plus de 5 millions de Marocains parmi la population active qui n'ont aucune couverture sociale ; et à la généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi (IPE) aux personnes disposant d'un emploi stable en veillant à la simplification des critères d'attribution de cette indemnité.

Le chapitre deux, en revanche, traite du financement de la généralisation de la protection sociale. Celui-ci se fera soit par les cotisations des bénéficiaires, à chaque fois que c'est possible, soit par le recours à la solidarité, auquel cas c'est l'Etat qui en est le chef d'orchestre.

C'est ainsi que les contributions de solidarité peuvent émaner des affectations budgétaires, (auxquelles contribuent tous les assujettis à l'impôt), des recettes fiscales dédiées (telle la contribution sociale inscrite dans la loi de finances 2021), des recettes provenant de la réforme de la

compensation qui dégagerait des marges budgétaires, des dons et legs et autres...

Le chapitre trois est consacré à la gouvernance du système. Ainsi, pour assurer la convergence des différents systèmes de protection sociale, il est prévu la création d'une structure unifiée pour superviser l'ensemble du système et en assurer la coordination dans le but d'une meilleure rationalisation des moyens disponibles. L'entrée en vigueur, à partir de l'année prochaine, du Registre Social Unifié constitue un instrument de taille qui faciliterait la gestion du système.

Priorité nationale

Nous sommes donc en face d'un projet colossal, érigé en priorité nationale. Le mener à son terme et sans faute est une responsabilité partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales, les Entreprises et Etablissements publics, le secteur privé, la société civile et toutes les autres instances publiques et privées et l'ensemble des citoyens.

Par conséquent, il s'agit d'un défi national que nous tous, devons relever. Le droit à l'échec, en la matière, n'est pas permis eu égard aux impacts multiples de ce chantier sur le tissu économique et social de notre pays.

Nul doute que la généralisation de la protection sociale contribuera à réduire la précarité sociale et à améliorer les conditions de vie de la population à la fois sur le plan moral et matériel. En protégeant la population contre les risques de la maladie et de la vieillesse, on la rassure, on lui donne l'envie de vivre et on renforce son sentiment d'appartenance à cette entité collective qui est la Nation. L'enjeu est immense pour notre pays. Il va falloir mettre à niveau nos structures hospitalières à la

fois en matière d'infrastructure physique et de ressources humaines en assurant leur meilleure répartition territoriale. L'objectif, à court et à moyen termes, consisterait à doter chaque région d'un CHU et d'une faculté de médecine au minimum, à pourvoir chaque commune d'un centre de santé multidisciplinaire. Tout en réhabilitant l'hôpital public, le secteur privé doit faire l'objet d'une régulation stricte dans le respect total de l'éthique et des principes de déontologie médicale. La santé ne doit jamais être traitée en tant que marchandise. Aussi, il convient de mettre en place une industrie pharmaceutique nationale en vue d'assurer un minimum de notre souveraineté sanitaire et de maîtriser le prix des médicaments, ce qui exige un investissement massif dans la recherche scientifique et l'innovation comme l'ont fait certains pays qui sont parvenus en peu de temps à émerger sur ce plan.

Si le recours à la solidarité nationale pour financer la protection sociale au bénéfice des populations démunies est un principe indiscutable, il convient d'œuvrer pour un partage équitable de l'effort demandé à tout un chacun. D'où la nécessité d'une réforme fiscale qui mettrait à contribution l'ensemble des citoyens chacun en fonction de ses capacités et donnerait, par conséquent, à l'Etat suffisamment de moyens pour agir et jouer son rôle d'assureur en dernière instance.

Ainsi, notre pays retrouvera la place qui lui sied sur l'échiquier mondial et améliorera son score dans le classement basé sur l'indice de développement humain (IDH) et l'indice du bonheur humain (IBH). ●

* **Economiste, ancien ministre de l'Emploi et des affaires sociales.**



Le Maigret DU CANARD



Surpopulation carcérale

Le Maroc prisonnier de la détention provisoire

Amélioration des conditions de détention, programmes de formation et de réinsertion, activités culturelles et d'animation... L'administration pénitentiaire veille au grain. Mais le plus grand défi qui reste à relever est de taille : introduire une bonne dose d'assouplissement dans la politique pénale nationale de façon à lutter contre le phénomène de la surpopulation carcérale.

Jamil Manar

Bien des progrès ont été réalisés dans le secteur pénitentiaire au Maroc. Résultat : L'univers carcéral national n'est plus ce qu'il était. Une bonne dose d'humanisation y a été introduite au fil des années. Ce grand changement, visant à faire des lieux d'enfermement des espaces de droit, a été initié lentement mais sûrement avec l'avènement du Roi Mohammed VI en juillet 1999.

Dès lors, commença un long travail sur les conditions de vie des personnes en détention avec comme credo : semer les graines de l'humain dans toutes les prisons du pays de telle sorte que celles-ci ne soient plus un simple «un pourrissoir d'hommes », selon la jolie formule de l'ancien ministre français de la Justice Alain Peyrefitte, c'est-à-dire sans souci de réinsertion des prisonniers. Cette dernière s'appuie entre autres leviers sur un certain nombre de formations proposées aux détenus afin de préparer leur réinsertion dans la société.

Certes, tout n'est pas parfait dans les prisons marocaines (une société en miniature avec ses qualités et ses travers) où comme partout ailleurs subsistent des cas d'abus, de violence et de corruption régulièrement dénoncés par certains rapports des droits de l'homme.

Mais ce serait faire preuve de mauvaise grâce que de nier les progrès réalisés en terme d'amélioration des conditions de détention grâce notamment au plan stratégique 2016-2018, mis en place par la délégation générale de l'administration pénitentiaire visant à améliorer le fonctionnement des prisons sur la base d'un certain nombre d'indicateurs et de critères de performance.

En fait, le véritable point noir des prisons marocaines qui sont au nombre de 80 s'appelle la surpopulation et ce même si la délégation de l'administration pénitentiaire veille à assurer à chaque détenu un minimum de m3 d'espace. Avec une moyenne de 80.000 détenus à l'échelle nationale (dont près de 8.000 entassés dans le pénitencier de Oukacha, le plus grand du pays, dont la capacité d'accueil est de 5.800 prisonniers), le Maroc fait figure de mauvais élève qui traîne des pieds pour apporter des réponses efficaces à ce phénomène qui sape quelque part les efforts louables déployés par les pouvoirs publics pour humaniser les prisons. Même si le pénitencier a dépassé de très loin sa capacité d'accueil, ses responsables n'ont pas le droit de refuser les condamnés. Ils sont obligés de se débrouiller pour leur trouver une place... Ce n'est pas pour demain qu'on accrochera au



Les peines privatives de liberté sont à revoir...

fronton des pénitenciers : « complet ». En cause dans cette affaire de surpopulation chronique, la politique pénale nationale qui fait de la peine d'emprisonnement l'unique et seule solution dans un système où la justice recourt de manière systématique aux peines privatives de liberté de courte durée y compris dans les affaires de criminalité de faible ou de moyenne gravité qui représentent 60% des condamnations. Une situation aggravée par l'absence au sein du dispositif judiciaire national du juge d'application des peines (JAP) dont le rôle, d'une extrême importance, consiste à proposer des réductions de peine, des régimes de semi-liberté, des permissions de sortie et même des relaxes pour des personnes qu'il aura jugées sans danger pour la collectivité comme ces détenus malades et usés par l'âge, peinant à se mouvoir et qui paradoxalement sont maintenus en détention !

A la surpopulation carcérale répond le sous-effectif d'encadrement des prisonniers qui est l'autre mal dont souffrent les lieux de détention où ce taux, considéré comme l'un des plus faibles au monde, est de 11 détenus pour chaque agent. Un problème de budget assurément. Tous ces dysfonctionnements et bien d'autres ne sont guère de nature à contribuer au désengorgement des prisons dont la surpopulation est formée pour environ 40% par les détenus provisoires ! Or, ces gens-là n'ont en principe rien à faire derrière les barreaux et auraient pu bénéficier d'une mesure d'aménagement de peine largement utilisée dans nombre de pays occidentaux qu'est le placement sous surveillance électronique (bracelet électronique). Les autorités sont conscientes de la nécessité de recourir à des alternatives à l'enfermement pour soulager les prisons. Mais le législateur tarde à instituer ce dispositif toujours figé au stade de projet de loi en raison de la grosse polémique que certaines de ses dispositions ont suscitée. Elaboré en 2014 par l'ex-ministre de la Justice et des Libertés Mustapha Ramid, ce texte vise entre autres à instaurer

Surveillance à distance

Le bracelet électronique, placé à la cheville du détenu, présente de multiples avantages : Il permet d'exercer une activité professionnelle, de suivre un enseignement, une formation professionnelle, un stage ou un emploi temporaire, de rechercher un travail, de vivre normalement sa vie en famille, de suivre un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive. Au Maroc, ce dispositif ne serait pas facile à instituer en raison des moyens devant être mobilisés pour assurer la surveillance à distance du prisonnier. Il s'agit aussi de trancher la partie devant s'occuper de cette tâche : la police, la gendarmerie ou la prison. Le placement sous surveillance électronique nécessite aussi une coordination poussée dans un esprit de délimitation des responsabilités entre les différents intervenants dans ce processus d'encadrement. ●



Déconfiné
de Canard

Bec et ONGLES



des peines alternatives, en lieu et place des peines privatives de liberté, prévues pour des délits punis de moins de deux ans d'emprisonnement. Mesures phares de cet avant-projet qui gagnerait à être remis au goût du jour, ces peines incluent le travail d'intérêt général, les amendes quotidiennes, et, dans certains cas, l'injonction de soins ou de thérapies.

En attendant un toilettage législatif qui permettrait de doter le pays d'une politique pénale efficace et moderne, le gouvernement n'a d'autre choix face à la montée de la criminalité qui se nourrit de l'absence d'une réponse efficace aux problèmes sociaux qui minent la société, que de construire de nouvelles prisons pour élargir la capacité d'accueil.

Compte tenu de l'amélioration incontestable au fil des années des conditions carcérales (effort notable sur la restauration, soins médicaux de haute facture, loisirs et autres activités d'animation), la prison au Maroc présente une réalité paradoxale : elle est devenue un lieu désiré par nombre de laissés-pour-compte qui en état de liberté n'ont pas au-dehors les moyens d'être nourris, soignés et même logés que la prison leur assure sans bourse délier..

Réalité douloureuse et amère qui souligne les contradictions d'une société inégalitaire qui offre plus de chances aux détenus qu'aux individus libres mais démunis ! Dans un tel contexte carcéral susceptible de favoriser la récidive, il est naturellement tentant de s'interroger sur l'utilité de la peine et du séjour en prison surtout si ce dernier perd son pouvoir dissuasif et ne contribue pas à protéger la société contre les infractions et autres crimes. Du coup, la question se pose : comment rendre à la prison sa fonction première ? Seule solution, la transformer en outil de réinsertion de façon à ce que le détenu qui a purgé sa peine réussisse sa réintégration en société sans qu'il représente une quelconque menace pour son prochain. Tout un programme ! ●

Prison aux allures de club Med...

La Finlande est un exemple en matière carcérale. Ce pays scandinave a fait le choix de responsabiliser les détenus dans un esprit de réinsertion révolutionnaire. Sur l'île de Suomenlinna, à Helsinki, ces derniers sont libres, disposant des clés de leurs cellules. Cette confiance leur offre la possibilité de se déplacer en toute liberté, d'aller en ville pour étudier. Dans un tel environnement, la tentation de s'évader est grande. Mais personne ne s'enfuit de Suomenlinna qui fait partie des 15 « prisons ouvertes » de la Finlande où l'administration pénitentiaire privilégie la rédemption au détriment de la répression.

Inauguré en 1971, ce pénitencier inédit accueille criminels et condamnés à vie (en principe libérables au bout de douze ans, leurs peines ne dépassent jamais vingt ans). Vu de l'extérieur, ce centre de détention ressemble à une colonie de vacances et compte un terrain de basket, une salle de gymnastique et un parc de 12 hectares et un coin barbecue en plein air. Malgré ses apparences de club Med, Suomenlinna reste une prison régie par des règles strictes. Bracelet électronique, alcootests, avertissements en cas de violation du règlement et même envoi dans une prison classique fermée en cas de récidive. ●

LA CGEM NE VEUT PLUS DE PATRONS POLITISÉS DANS SES RANGS

QUE
PENSEZ-VOUS
DE CETTE
DÉCISION ?

JE NE SUIS PAS
CONCERNÉ, À LA CGEM,
JE ME FAIS JUSTE
REPRÉSENTER...



L'entretien -à peine- fictif de la semaine

Mohamed Amekraz, ministre de l'Emploi

J'ai l'étoffe et la tête de l'emploi...

Une équipe du Canard a rencontré le ministre de l'Emploi, le PJD Mohamed Amekraz, dans la foulée de la tragédie de l'atelier de textile informel de Tanger. Estimant que sa responsabilité politique et morale n'est pas engagée, il ne file pas du mauvais coton.

L'atelier clandestin textile de Tanger n'est pas aussi clandestin que ça puisqu'il était régulièrement contrôlé par les inspecteurs du travail...

Tissu de mensonges : Tout ça a été tricoté par mes adversaires habituels qui ne savent pas faire dans la dentelle.

Ne vous sentez-vous pas responsable ne serait-ce que moralement ?

Responsable de quoi ?

De la mort par noyade dans un sous-sol d'une villa de 29 ouvrières et ouvriers du textile informel à Tanger..

Bien sûr que cette tragédie m'a bouleversé et attristé comme tous les Marocains. Comme quoi, l'informel fait vivre mais peut aussi tuer... C'est le principal enseignement de cette catastrophe.

Reconnaissez-vous votre responsabilité morale en tant que ministre de l'Emploi dans ce qui est arrivé ? Ne pensez-vous pas que vous devriez démissionner ?

Moi démissionner ? Jamais de la vie. Mais ce n'est pas moi qui ai tué ces pauvres gens dont j'ignorais jusqu'à l'existence. C'est la faute aux fortes pluies. En plus, c'est leur destin de mourir ce jour-là... Leur heure a sonné... Ils ne pouvaient pas en rattraper...

Donc, j'y suis, j'y reste, pour le meilleur et pour le pire ?

Au Maroc un ministre au ça ferme sa gueule, ça s'accroche et ça démissionne pas. Et c'est un principe sacrosaint, observé jusqu'ici par tous les responsables, que j'ai respecté à la lettre. Or, la démission participe d'une véritable culture démocratique. Au Maroc, nous préférons le cramponnement aux postes quelle que soit la situation...

S'accrocher au pouvoir relève pour vous d'une forme de résistance ?

Oui, c'est de la résistance à toutes les tentations y compris celle d'abandonner son poste- que je considère pour



ma part comme un cadeau de Dieu- au profit d'un autre qui ne le mériterait pas. C'est une grande qualité d'être une classe de résistants au changement qui mène au statu quo...

On comptait sur le PJD pour rompre avec ces pratiques et d'introduire une certaine éthique en politique. Non ?

Il faut mettre à jour vos informations. Le PJD dont vous parlez est mort et enterré depuis qu'il a quitté les travées de l'opposition, où il réglait sans coup férir les problèmes du pays les plus complexes à coups d'envolées démagogiques... Le PJD au pouvoir c'est entre le gris et le noir...

Le nouveau PJD Complexés par notre incompetence chronique, et fragilisés par nos petits scandales de mœurs et d'argent, on s'est pour ainsi dire assagis et devenus même dociles. Prenez Mustapha Ramid par exemple : Entre le Ramid de l'opposition et celui du confort du pouvoir, y a pas photo. Le grande gueule qu'il était est devenue aussi gentille qu'un agneau.

Mais le loup est dans la bergerie...

Je vous jure que dans la bergerie islamiste il n'y a plus que des moutons et des agneaux... ●

Propos recueillis par
Saliha Toumi



Le MIGRATEUR



France : Prime à la délation fiscale

Confronté à la baisse des recettes et la hausse des dépenses notamment à cause de la crise sanitaire du Covid-19, le gouvernement français cherche à lutter contre les fraudes fiscale et sociale. Pour le premier volet, la solution est l'institutionnalisation de la dénonciation des fraudeurs fiscaux. Le décret n°2021-61 du 25 janvier 2021 organise les rouages du dispositif autorisant l'administration fiscale à indemniser une personne étrangère aux administrations publiques qui divulgueraient des opérations d'envergure importantes de contournement des règles fiscales. L'acte de naissance de ce dispositif remonte en fait à la loi de finances pour 2017 (article 109) et était prévu initialement pour durer 2 ans. L'expérience concluante a été reconduite en octobre 2018 par un amendement apporté à la loi relative à la fraude. Il est donc possible pour l'administration fiscale de récompenser les personnes étrangères aux administrations publiques qui fourniraient des renseignements en matière de fraude fiscale internationale. Ces personnes sont nommées « aviseurs fiscaux » et percevront jusqu'à 1 million d'euros à titre de récompense pour service rendu. Le montant de l'indemnité est toutefois lié au volume d'impôts recouverts par l'administration sur proposition du directeur de la direction nationale d'enquêtes fiscales et validée par le directeur général des finances publiques. Elle ne peut excéder 1 million d'euros et n'est pas soumise à l'impôt. Les révélations ne devront pas se faire anonymement. L'administration promet la confidentialité des informations attachées aux aviseurs fiscaux sans toutefois accorder les mêmes protections qui sont attribuées aux lanceurs d'alerte. ●

Trump de nouveau blanchi !

Et de deux pour Donald Trump ! Les républicains l'ont de nouveau acquitté, même si cette fois c'est un peu différent. Le 2e acquittement de l'ancien président, le plus controversé de l'histoire des Etats-Unis, par le Sénat américain prouve que malgré tout le milliardaire tient encore les rênes d'une grande partie du parti républicain. Le score du samedi 13 février, 57 votes pour la destitution (dont 7 voix républicaines) contre 43 qui se sont prononcés contre établit, toutefois, un dangereux précédent dans la vie politique du plus puissant pays du monde. Un président accusé, vidés à l'appui, d'avoir encouragé ses partisans à prendre d'assaut le Capitole le 6 janvier, échappe encore une fois à la punition et ce malgré une plaidoirie de ses avocats jugée en dessous des attentes qui s'est résumée à de l'enfumage selon certains observateurs pro-démocrates et même au sein du parti républicain. L'accusation, le camp adverse et les libéraux sont amers. Pour eux Trump qui a fait d'énormes dégâts dans la structure du pouvoir à Washington a abusé pendant son quadriennat de son autorité en toute impunité. Il restera dans l'histoire comme un personnage disgracieux qui a échappé à une condamnation pour vice de forme à l'issue d'un procès qui a indéniablement prouvé qu'il avait mis en danger son propre vice-président, les législateurs des deux partis et des dizaines de policiers alors qu'il cherchait à faire annuler les résultats des élections. Ce second procès de destitution se démarque à plusieurs égards du premier. Six points sont à retenir.

Primo : Sept républicains se sont joints à 50 démocrates pour le condamner - ce qui n'atteint pas le seuil minimum de 2/3, soit 67 votes de culpabilité nécessaires - mais cela représente tout de même 6 sénateurs de plus que ceux qui ont voté pour sa condamnation en 2020.

Deusio : 10 républicains de la Chambre ont voté pour le destituer en janvier, dont la représentante républicaine du 3e district de Washington à la Chambre des représentants Jaime Lynn Herrera Beutler, qui était prête à témoigner contre Trump lorsque les dirigeants ont déclaré samedi qu'ils appelleraient des témoins après que la chaîne CNN ait révélé la veille vendredi soir de nouveaux éléments sur un appel téléphonique animé entre Trump et le chef de la minorité républicaine à la Chambre, Kevin McCarthy, pendant l'insurrection du 6 janvier.

Tertio : De nombreux sénateurs républicains ont été visiblement ébranlés par les longues vidéos présentées la semaine dernière par les responsables de la mise en accusation qui montraient comment l'ancien président avait dit des mensonges sur l'élection de novembre à ses partisans pendant des mois. Des menteries qui avaient ensuite attisé la colère d'une foule d'excités au point qu'ils ont pris d'assaut le Capitole le 6 janvier, en s'en prenant violemment à des officiers de police tout en prétendant appliquer les instructions de Trump visant à empêcher la cer-



Photo Mandel Ngan (Archives AFP).

tification des votes électoraux.

Quarto : contrairement au premier procès de mise en accusation de Trump, où il pouvait prétendre avoir eu raison, peu de sénateurs du parti républicain se sont empressés de le défendre samedi. Manifestement toujours effrayés par les conséquences électorales auxquelles ils seraient confrontés (leur avenir politique) si jamais ils froissaient l'ancien président, de nombreux sénateurs ayant voté pour l'acquittement ont justifié leur vote par le faible argumentaire de la procédure d'accusation. A savoir qu'ils n'avaient pas constitutionnellement le pouvoir de condamner un président qui n'est plus en fonction (La grande majorité des constitutionnalistes n'était pas d'accord avec ce raisonnement d'autant plus que le Sénat avait déjà voté plus tôt dans la semaine que le procès était constitutionnel).

Quinto : Trump a joué la victime, comme d'habitude, dans sa déclaration après le vote, affirmant que le procès pour sa mise en accusation était « encore une autre étape de la plus grande chasse aux sorcières de l'histoire de notre pays » et qu'« aucun président n'a jamais vécu une telle chose ».

Sexto : Le gouverneur du Maryland Larry Hogan, un candidat potentiel à la présidence qui n'a pas eu peur d'appeler l'ancien président, a déclaré dimanche qu'il était fier des républicains qui ont voté contre Trump et qu'il aurait fait de même. « Il n'est pas facile d'aller contre son parti et la base de son parti et l'ancien président... Il est parfois difficile de faire ce qui est juste », a-t-il déclaré à CNN. « Je pense que le dernier chapitre de Donald Trump et la direction que prend le parti républicain n'ont pas encore été écrits, et je pense que nous allons avoir une vraie bataille pour l'âme du parti républicain au cours des deux prochaines années », a déclaré M. Hogan. Mais pour Trump les choses ne sont que commencer. « Notre mouvement magnifique, historique et patriotique, Make America Great Again, ne fait que commencer », a écrit Donald Trump après son acquittement, samedi. ●



Rue Ibnou Katir résidence
Al Mawlid II Imm. D RDC n°4
Maârif - Casablanca -
Tél : 0522 23 32 93
Fax : 0522 23 46 78
E-mail : contact@lecanardlibere.com
Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar
Abdelkarim Chankou
Saliha Toumi
Rachid Wahbi
Ahmed Zoubair

CARICATURES
Boudali, Zag

SERVICE COMMERCIAL
Laila Lamrani Amine
Chaimaa El Omari Naib

WEBMASTER
Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE
Yahia Kamal

LOGISTIQUE
Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ
Essaadia HAKANI

Impression
Groupe Maroc Soir

DISTRIBUTION
Sapress

DOSSIER PRESSE
Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL
2007 / 0025

ISSN 2028-0416

CPI : Le Britannique Karim Khan succède à la Gambienne Fatou Bensouda



Karim Khan, nouveau procureur général de la CPI.
Photo : Sabah Arar / AFP.

La procureure la Cour pénale internationale gambienne Fatou Bensouda, « la bête noire d'Israël » (Voir le Canard N°604), passe le témoin en juin prochain après un novennat des plus mouvementés. Son successeur est un avocat pénaliste britannique d'origine pakistanaise : Karim Khan que plus de 120 pays ont élu vendredi dernier procureur de la Cour pénale internationale, l'une des tâches les plus difficiles du droit international car le tribunal cherche à rendre justice pour les pires atrocités du monde : crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Son élection au second tour au bul-

létin secret par les 123 pays qui sont États parties au Statut de Rome et qui ont créé la Cour met fin à un processus long et conflictuel pour remplacer Fatou Bensouda à l'expiration de son mandat de 9 ans en juin. Khan, qui s'est spécialisé dans le droit pénal international et le droit international des droits de l'homme, était largement considéré comme le favori pour obtenir ce poste. Mais ni lui ni aucun des autres candidats n'ont recueilli suffisamment de soutien pour être nommé par consensus, ce qui a nécessité l'élection de vendredi dans la salle de l'Assemblée générale des Nations unies. Lorsque l'ambassadeur slovaque Michal Mlynár, vice-président de l'Assemblée des États parties de la Cour, a annoncé la victoire de M. Khan, un tonnerre d'applaudissements a éclaté dans la salle, où des diplomates masqués avaient voté un par un, mettant les bulletins dans des boîtes espacées en raison des restrictions imposées par COVID-19. Khan a reçu 72 voix, bien plus que la

majorité nécessaire. Fergal Gaynor, d'Irlande, est arrivé deuxième avec 42 voix, suivi de l'Espagnol Carlos Castresana Fernandez avec 5 voix et de l'Italien Francesco Lo Voi avec 3 voix. Un membre n'a pas voté. Khan qui dirige actuellement une équipe des Nations unies mise en place pour enquêter sur les allégations de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis par l'État islamique en Irak a le rang de secrétaire général adjoint des Nations unies. Il a travaillé comme procureur au tribunal chargé de poursuivre les crimes de guerre en ex-Yougoslavie et les crimes contre l'humanité et le génocide au Rwanda. A rappeler qu'au cours des dernières années, Mme Fatou Bensouda a cherché à élargir la compétence de la CPI au-delà de son objectif initial, qui était entièrement africain, en incluant l'Afghanistan, la Palestine, qui est partie au Statut de Rome, et la Géorgie. ●





Can'Art et CULTURE

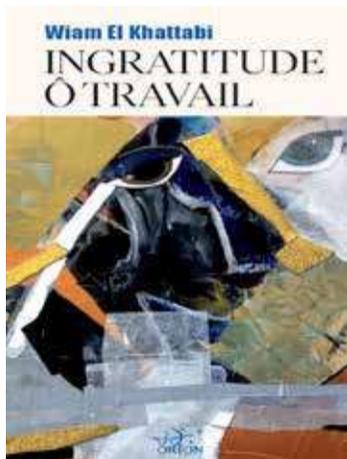


Ingratitudo Ô travail » premier roman du Dr Wiam El Khattabi

Nouvel épisode dans notre série des médecins qui publient des livres du genre romanesque en se cachant dans la peau du personnage principal leurs romans. Une façon détournée pour écrire une autobiographie sans risquer de se faire taxer de narcissisme.

« L'écriture est devenue une mode de plus en plus prisée dans le monde des toubibs. En France, les publications du cardiologue français Michel Cymes ne passent jamais inaperçues ». Voir Le Canard N°591.

Wiam El Khattabi qui est médecin pneumologue-allergologue et enseignante à la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca, veut dire ou plutôt rappeler via son ouvrage que malgré l'importance que représente le travail qu'on, exerce - a fortiori quand il s'agit du métier de toubib - on ne doit pas se laisser phagocyter par lui. Sinon on risque d'être tourmenté en fin de parcours de ne pas avoir profité de la vie, ni trouvé cet « équilibre perdu » entre le « job » et le Reste... C'est la thématique principale du roman de la professeure Wiam El Khattabi. « A travers ce livre « l'écrivaine a mis en relief la place importante qu'occupe le travail dans la vie de tous les jours. Selon l'auteure ce tra-



vail ne doit « en aucun cas envahir tout l'espace et le temps d'une vie unique qui ne s'offre à nous qu'une seule fois et qui peut s'arrêter soudainement, ni nous faire oublier les choses essentielles de la vie : la famille, la santé, l'apprentissage, la vie en symbiose avec la nature ».

La spécialiste en pneumo-allergologie qui à l'instar de beaucoup de ses collègues en anesthésie réanimation a dû souffrir le martyr durant cette crise sanitaire de la Covid-19 qui a carrément bouffé leur vie privée. En effet l'idée d'aborder un tel sujet lui est venue en « côtoyant une multitude de patients et en constatant un scénario qui ressort assez souvent : celui du regret de se retrouver en "fin de parcours" sans avoir profité de la vie. »

« Lorsque je discute avec eux, ils regrettent surtout de ne pas avoir pu trouver l'équilibre entre le travail et le Reste » a-t-elle déclaré à la MAP.

« A travers le personnage de Abdelkrim, un Marocain moyen auquel tout un chacun peut s'identifier, ce roman se veut une véritable leçon de vie qui déclenche chez le lecteur une remise en cause quant à l'importance des "petites choses de la vie" qui contribuent dans le vrai bonheur et le bien-être. » Note de l'éditeur. ●

« Qu'importe si les bêtes meurent » sélectionné pour la 46e cérémonie des César

La réalisatrice franco-marocaine Sofia Alaoui fait désormais partie de la liste des meilleurs court-métrages avec « Qu'importe si les bêtes meurent » qui vient d'être sélectionné par l'Académie des Arts Techniques et du Cinéma en vue de concourir dans la catégorie du meilleur court métrage 2021 de la 46e cérémonie des Césars. Manifestation qui aura lieu à Paris le 12 mars prochain. Ce court-métrage, sorti en 2019, a été en compétition au festival de Sundance (janvier-février 2020) où il a remporté le Grand Prix du jury de ce prestigieux rendez-vous considéré comme l'un des plus importants événements du cinéma indépendant au monde, rappelle mercredi 10 février dernier le Centre cinématographique marocain (CCM).



Le film a également participé à la compétition officielle du Festival international du film de court-métrage de Clermont-Ferrand (février 2020), le plus grand rendez-vous du genre dans le monde, puis au Festival national du film de Tanger (février-mars 2020), au Festival international du court-métrage de Sao Paulo (août 2020) et au Festival international du film francophone de Namur (octobre 2020). « Qu'importe si les bêtes meurent » a par ailleurs été présé-

lectionné pour les prochains Oscars. Produit par Jiango Films, avec le soutien du CCM, ce film raconte l'histoire d'Abdellah, un jeune berger, qui assiste avec son père à la mort de leurs bêtes dans les hautes montagnes de l'Atlas. Leurs bêtes dépeissant, Abdellah doit s'approvisionner en nourriture dans un village commerçant à plus d'un jour de marche. Avec son mulet, il arrive au village et découvre que celui-ci est déserté à cause d'un curieux événement qui a bouleversé tous les croyants.

Sofia Alaoui a passé son enfance entre le Maroc, l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient. Elle a réalisé des courts métrages documentaires et de fiction qui ont été diffusés sur France 3, TV5 et OCS. En 2015, elle réalise un premier court-métrage documentaire, « Les enfants de Naplouse » (France 3, TV5), puis récemment un second court métrage documentaire, cette fois-ci au Maroc, « Les vagues ou rien ». ●

Exposition « Les voyages d'Ibn Battûta » en BD à l'IFFès

Scéarisée par l'auteur Lotfi Akalay et dessinée par Joël Alessandra, une exposition - tirée de la bande dessinée « Les voyages d'Ibn Al Battûta » - est visible à l'Institut français de Fès (IFFès). Du 9 au 28 février au Hall de l'Institut français ; du 2 au 31 mars au GSU La Fontaine. Ses pas l'ont porté depuis son Tanger natal jusqu'au Kenya, de la Perse aux confins de la Chine. Durant trente ans, accumulant plus de cent mille kilomètres, il a construit sa légende de Marco Polo marocain que le poète Ibn Juzayy al-Kalbi a ensuite mis en mots. Ce voyageur mythique se nomme Ibn Battûta. En douze panneaux, cette exposition revient sur les pays emblématiques visités par ce fabuleux pèlerin. Son extraordinaire parcours retracé par Lotfi Akalay (auteur de « Ibn Battûta, Prince des voyageurs », Ed le Fenec, 2015) est ici mis en images par Joël Alessandra, tous deux auteurs de l'album « Les Voyages d'Ibn Battûta » chez Aire Libre / Ed. Dupuis. Illustrateur, scénariste et dessinateur de bandes dessinées, Joël Alessandra, séjourne à plusieurs reprises en Afrique et notamment à Djibouti, cette expérience lui inspirant son premier album « Fikrie », paru à La Boîte à Bulles en novembre 2006. Il accompagne plusieurs expéditions en qualité d'illustrateur, notamment au Tchad - sur les traces d'André Gide - ou dans la Corne de l'Afrique, et illustre de ses aquarelles les albums que ces voyages suscitent : « Fierté de Fer » en 2008, « Retour au Tchad » en 2010. En 2020, il publie « Les voyages d'Ibn Battûta »... ●

Décès de la légende américaine du jazz Chick Corea



Le musicien Chick Corea, légende américaine du jazz, est mort le 9 février d'une forme rare de cancer, à l'âge de 79 ans, selon un communiqué mis en ligne sur sa page Facebook. Le cancer du musicien « n'a été découvert que très récemment », précise le communiqué préparé par son équipe. Compositeur et pionnier des claviers électroniques, Chick Corea était, avec Herbie Hancock et Keith Jarrett, l'un des pianistes les plus influents du XXe siècle. Ses morceaux comme « Spain », « 500 Miles High » ou « La Fiesta » sont devenus des classiques. « Pendant toute sa vie et sa carrière, Chick a été ravi de la liberté et de la joie à créer quelque chose de nouveau, à jouer aux jeux auxquels jouent les artistes », a encore ajouté le communiqué. ●

« Encre ultime » de Yazid El Kadiri consacré à Tunis

« **E**ncre ultime » du réalisateur marocain Yazid El Kadiri a remporté le premier prix de la 6e édition du Festival international du court-métrage « Panorama », tenu début février à Tunis.

Ce court-métrage relate l'histoire de Brahim, un maître calligraphe qui tient un atelier de sculpture d'épithaphes. Il reçoit, en son absence, de la part d'un étrange client, un papier contenant des informations concernant un défunt qui porte le même nom que lui. Produit en 2020, ce film de 20 minutes est interprété par les acteurs Azelarab Kaghat, Hicham Bastaoui, Malika El Omari, Nasser Mdaghri et Amina Alaoui.

Le prix du meilleur réalisateur est revenu au Tunisien Faouzi Jamal pour son film « Thinline », alors que le court-métrage « Kayla » du réalisateur britannique John Dower s'est vu octroyé un prix spécial du jury. Concernant le prix des documentaires, il est revenu à l'Algérien Réda Mansel pour sa production « Objectif Hirk ».

Créé en 2016 par le jeune réalisateur tunisien Kamel Aouij, le Festival « Panorama » est un rendez-vous cinématographique annuel et compétitif entièrement dédié au format court-métrage, qui se veut un miroir des dernières productions cinématographiques tunisiennes, maghrébines, arabes et internationales.

Au menu de cette année, figuraient une vingtaine de films (fictions, documentaires et films d'animation) venant de différents pays. ●



Et Batati ET BATATA



Bizarre



L'escroc « aux 2000 tumeurs » démasqué

Paco Sanz écope de deux ans de prison mais n'ira pas derrière les barreaux, comme le permet la justice espagnole pour une peine de cette durée.

Paco Sanz écope de deux ans de prison mais n'ira pas derrière les barreaux, comme le permet la justice espagnole pour une peine de cette durée.

Il n'avait plus que quelques mois à vivre en 2010 déjà, mais Paco Sanz est bien présent à la barre du tribunal de Madrid lundi 8 février dernier, qui le condamne à deux ans de prison pour escroquerie. Surnommé « l'homme aux 2000 tumeurs », cet Espagnol a, pendant sept années durant, soutiré quelque 264 780 euros à des célébrités et anonymes, pour financer un prétendu traitement contre la maladie. ●

A 117 ans elle vainc la Covid-19

De son vrai nom Lucille Randon, cette Gardoise a été touchée par la Covid-19, le 16 janvier dernier alors qu'elle vit dans un Ehpad (Maison de retraite) de Toulon, dans le Var.

La doyenne des Français depuis 2017 et des Européens depuis 2019 a tout simplement survécu au coronavirus!

La bonne nouvelle émane de David Tavella, le responsable de la communication de l'Ehpad Sainte-Catherine-Labouré à Toulon où réside la plus vieille religieuse du monde et désormais vice-doyenne de l'Humanité, juste derrière la Japonaise Kane Tanaka âgée de 118 ans.

« Elle a le don du timing notre super centenaire », lance le porte-parole de l'établissement. « Son anniversaire approche au moment où l'épidémie touche à sa fin dans notre Ehpad. Tous les résidents qui avaient été testés positifs sont aujourd'hui guéris ». Miracle. ●

Trahie par son chien, on lui colle une amende

Pour diminuer les risques de se faire prendre en temps de couvre-feu, certains préfèrent passer la nuit chez des amis ou des proches avec qui ils ont passé la soirée - qui viendra vérifier si vous êtes chez vous ou pas ?

Or, comme l'écrit L'Est républicain (11 février), parfois cette ruse ne passe pas. C'est le cas d'une habitante de Pontarlier (France, département du Doubs) qui ne s'attendait sans doute pas à ce que son chien, laissé à la maison, n'apprécie pas la solitude et passe la nuit à aboyer, au plus grand malheur des voisins. L'amende de 135 €, elle n'y a pas échappé. Chienne de vie ! ●



Rigolard



*La blague du mari en taule

Une femme discute avec une amie :

- « J'ai un mari en or. »

L'autre lui répond :

« Moi, le mien, il est en taule. »

*Le juge à l'accusé :

- Vous n'avez rien ressenti, lorsque vous avez coupé votre femme en morceaux avant de la mettre à cuire, demande le juge au condamné ?

- Si, Si, à un moment, je me suis mis à pleurer.

- Ah quand même ! et à quel moment ?

- Quand j'ai coupé les oignons !

*Vacherie :

C'est un hibou et un taureau qui se parlent.

Le taureau dit :

- Moi ma femme, elle est vache !

- Et le hibou répond :

Oh, moi elle est chouette !

*Service compris

Un homme rentre dans un restaurant :

- Garçon ! Servez-vous des nouilles ?

- Bien sûr, monsieur, ici on sert tout le monde.

*Un chien rencontre un crocodile.

Le crocodile dit au chien :

- Salut, sac à puces !

Le chien lui répond :

- Salut, sac à main !

***Mon mari m'a acheté une carte du monde** et m'a donné une fléchette et il m'a dit : « Lance la fléchette sur la carte et où elle tombe, je t'emmène là après la pandémie. »

On va passer deux semaines derrière le frigo.

*Réponse à la carte

C'est un professeur qui donne un cours d'histoire à 20 blondes...

- Première question : Où est l'Amérique sur la carte ? Nicole, une des blondes, se lève et trouve l'endroit sur la carte.

- Bien, deuxième question : Qui a découvert l'Amérique ? Les 19 blondes se lèvent d'un coup sec et disent : - C'est NICOLE !!!

*Scène de ménage

Un homme rentre à la maison après une journée de travail, il s'installe directement dans son fauteuil, allume la TV et dit à sa femme :

- « Vite, amène-moi une bière avant que ça ne commence ! »

Elle le regarde embarrassée, mais lui apporte sa bière. Dès qu'il finit sa bière, Il dit :

- « Vite, amène-moi une autre bière... Ça va commencer. » Cette fois, elle le regarde énervée, mais lui amène sa bière.

Quand il finit sa bière, il dit :

- Vite une autre bière, avant que ça ne commence. »

- « Ça suffit !! S'énerva-t-elle. « T'es qu'un sale bâtard ! Tu rentres à la maison, tu poses ton gros cul dans le fauteuil, tu ne me dis même pas bonjour, et moi, je suis là comme ton esclave. Est-ce que tu réalises que je fais la cuisine, le ménage et que je repasse toute la journée ? »

Le mari dit calmement :

- « Ça y est, ça commence... »

CHERCHONS LOCATAIRES

Immeuble à usage de bureaux sous forme de 6 plateaux d'une superficie de 2500 m2 plus un parking de 2000 m2 pour 100 voitures

Adresse :

Sidi Maârouf lotissement
Attawfik le Zenith
Technoparc Casa Nearshore

Contact :

06 61 17 74 44



LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point
d'Europe et Boulevard Zerktoni
Contactez-nous au 0661177444





Déconfiné
de Canard

Et Batati ET BATATA



Mot Fléchés

Etonnements	Propriété	Plante herbacée	Horreur	Mortifié
Inclinable	Manque de lait		Prérogative	Brille
Datation		Mari		
Pousse des germes dans l'effort		Adhérents		
			Compagne	
Pronom personnel		Prénom		Postérieur
Habitude			Durée	Incroyables
Métal léger	Rame		Volcan	
Com-mémorât	Gaz		Ruinée	
Refêtes			Atome	
Cheville				
		Adjectif possessif	Dépassé	
			Réunion de pays	
Théâtre parisien	Article	Châtié		Note
	Exclamation	Conjonction négative		
			Commune de France	
Copie conforme			Ancien service militaire	

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									

Horizontalement :

- Billevesée
- Regimber - Un ensemble
- Conceptions - Animal
- Article - Prénom féminin
- Fabriquer
- Pomme - Huileux
- Théâtre japonais - Rayai
- Classements - Epluché
- Ville japonaise - Pronom personnel - Gaz
- Négation - Métier
- Divinité - Foyer
- Métal - Implorées

Verticalement :

- Onguents
- Département - Part
- Général sudiste - Soldat US - Maitresse de Zeus
- Prénom - Coutumes - Pied de vigne
- Liquides vitaux - Note
- Conjonction de coordination - Glisserai
- Jardin fleuri - Saison
- Cumulus - Monastère orthodoxe
- Canal côtier - Iles

Mots Mêlés

E	T	O	C	S	E	T	S	I	L	C	Y	C
S	E	R	T	E	M	O	L	I	K	R	N	H
J	N	O	I	P	M	A	H	C	T	E	O	U
P	A	M	U	I	D	O	P	O	O	B	I	T
R	E	U	E	U	O	R	E	U	L	M	S	E
U	I	D	N	R	N	Q	P	R	L	O	N	S
E	S	U	A	E	E	O	A	S	I	T	E	R
T	E	U	N	L	V	S	T	E	A	R	C	U
N	P	S	O	L	E	V	E	O	M	A	S	E
I	I	E	E	V	I	R	R	A	L	P	A	R
R	U	A	A	C	U	R	E	D	A	E	L	U
P	Q	P	O	O	E	G	A	P	O	D	P	O
S	E	L	T	N	E	M	E	S	S	A	L	C

- | | | |
|------------|--------|-------|
| CLASSEMENT | LEADER | PAVES |
| KILOMETRES | PODIUM | VELOS |
| ASCENSION | TOMBER | COTE |
| CYCLISTES | CHUTE | ROUE |
| SPRINTEUR | ETAPE | TOUR |
| CHAMPION | JAUNE | COL |

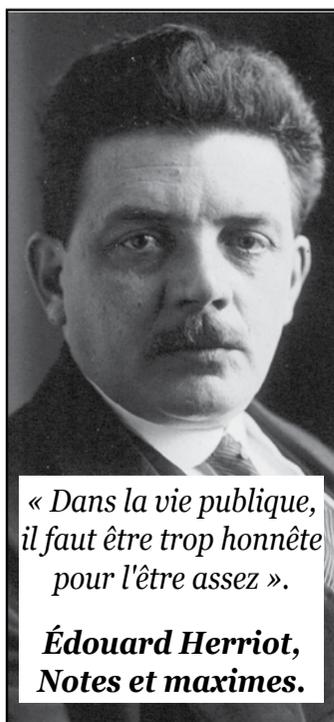


Su-Do-Ku

Compléter cette grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré contienne une fois et une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

		3		1	2	5		
					9	1		
				3	4		8	6
	8				7	4		
	3		1		6			9
		7	9					1
8	7		2	9				
		9	7					
		6	4	5		3		

A méditer



« Dans la vie publique, il faut être trop honnête pour l'être assez ».

Édouard Herriot,
Notes et maximes.

Solution des jeux du numéro précédent

Su-Do-Ku

7	6	8	2	4	9	1	3	5
5	4	2	8	3	1	7	9	6
3	1	9	5	6	7	8	2	4
4	9	6	7	1	2	5	8	3
8	2	7	4	5	3	9	6	1
1	3	5	6	9	8	2	4	7
6	7	4	9	2	5	3	1	8
9	5	1	3	8	4	6	7	2
2	8	3	1	7	6	4	5	9

Mots Mêlés

Le mot caché est : Pamplemousse.

Mots fléchés

	O	A	A	E	M				
A	C	A	D	E	M	I	S	M	E
	C	R	A	N		S	T	A	R
G	A	S	P	I	L	L	A	G	E
	S	I	T	E		E	M	I	S
M	I	N	I	M	E		P	C	
	O	S	E	E		T	A	I	E
Ô	N	Z		G	A	G	E	S	
	N	O		A	R	I	E	N	S
P	E	U	P	L	A	S		S	E
	L	I	E		V	E	S		N
F	L	E	U	R	A		A	R	C
	E	S		A	I	G	R	I	E

Mots croisés

1	A	N	T	A	L	G	I	E	S			
2	S	O	U	C	I		D	O	N			
3	T	U	N	I	S	I	E	N				
4	R	A	I	D	E		A	T				
5	O		Q				A	L	B	E		
6	N	A	U	T	O	N	I	E	R			
7	O	R	E	S			S		S			
8	M	A					S	E	V	E	R	E
9	I						R	O	R	E		
10	Q	U	E	R	E	L	L	E	S			
11	U						L	A	N	G	U	E
12	E	V	E				T	A	S	S	E	



L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE **REGARD**

DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER
LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysier - Casablanca • Tél : 05 22 82 90 21 • Fax : 05 22 82 89 33 • www.chicoptique.ma